

DEMANDE D'AUTORISATION D'ACTIVITE SUR L'AEROPORT PARIS-LE BOURGET

*En application de l'ARRETE PREFECTORAL en vigueur relatif aux mesures de police générale
Applicables sur l'aéroport de Paris-Le Bourget*

RAISON ou DENOMINATION SOCIALE

(tel qu'indiqué sur le K-BIS ou autres¹) _____

Côté piste

Côté ville

PREMIERE DEMANDE

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

Autorisation d'Activité antérieure : _____
Année/ N° d'AA / LBG

MODIFICATION

Autorisation d'Activité actuelle : _____
Année/ N° d'AA / LBG

NOM COMMERCIAL ou SIGLE (tel qu'indiqué sur le K-BIS ou autres¹) : _____

Numéro de SIRET (N° de SIREN + 4 ou 5 chiffres) ou autres¹ _____

Adresse (adresse de la société, agence ou établissement intervenant sur l'aéroport) : _____

RESPONSABLE DE LA SOCIETE

NOM Prénom _____

Fonction _____

Téléphone _____

Téléphone portable _____

Télécopie _____

Courriel _____

1- **Quelle est votre activité ?** (Précisez dans le détail, l'objet et l'étendue des activités envisagées à l'aéroport) :

2- **Où devrez-vous exercer votre activité ?** (Précisez les lieux exacts de votre activité en donnant, s'il y a lieu le numéro des locaux, des bâtiments ou des emplacements géographiques) :

SECTEURS SURETE COTE PISTE (cochez le(s) secteur(s) sûreté nécessaire(s) à votre activité) :

- Secteur sûreté A (avion) : qui correspond à l'intérieur d'un aéronef et à la zone d'évolution contrôlée non matérialisée de celui-ci ;
- Secteur sûreté B (bagage) : qui correspond aux lieux d'inspection filtrage (sécurisation), de stockage des bagages au départ et à l'arrivée, des chariots et tout autre moyen de transport utilisé après sécurisation entre les locaux de la société d'assistance en escale et l'aéronef ;
- Secteur sûreté P (passager) : qui correspond aux zones d'attente et de circulation des passagers entre le poste d'inspection filtrage des passagers et des bagages et, l'aéronef. Ce secteur inclut également le circuit d'acheminement des passagers pendant l'embarquement ou le débarquement, y compris ceux effectués à pied ou dans un autre mode de transport ;
- Secteur sûreté F (fret) : qui correspond à la zone de conditionnement et de stockage en ZDZSAR, les zones uniquement en côté piste dédiées au traitement du fret, les chariots ou tout autre moyen de transport utilisé lors de l'acheminement, du chargement ou du déchargement de l'aéronef.

SECTEURS FONCTIONNELS COTE PISTE (cochez le(s) secteur(s) fonctionnel(s) nécessaire(s) à votre activité) :

- Le secteur MAN (manœuvre) :
 - Les pistes et les bandes des pistes ;
 - Les voies de circulation avion et les bandes de voies de circulation avion ;
 - Les surfaces encloses par ces ouvrages ;
 - Les routes de service permettant d'accéder aux pistes ;
 - Les routes de services permettant d'accéder aux aires des systèmes d'atterrissage aux instruments ;
 - Les aires critiques des systèmes d'atterrissage aux instruments.
- Le secteur TRA (trafic) :
 - Les aires de stationnement des aéronefs ;
 - Certaines parties herbeuses situées en dehors des bandes de circulation avion ;
 - Les routes de service non comprises dans le secteur MAN.
- Le secteur NAV (navigation) :
 - La tour de contrôle ;
 - Les installations spécifiques aux aides à la navigation.
- Le secteur spécifique ESS (essenciers) :
 - Des bâtiments utilisés par les entreprises d'avitaillement ;
 - Des emprises permettant le parking des véhicules d'avitaillement ;
 - Des emprises et de leurs abords contenant les citernes de stockage de carburants ;
 - Des véhicules, des remorques, ainsi que les dispositifs d'avitaillement.



3- **Nombre de salariés** appelés à travailler à l'aéroport (ce nombre est un quota. Tout dépassement exigera une modification de l'autorisation d'activité) : _____

4- **Nombre de véhicules de société** nécessaires à votre activité en côté piste (Véhicules immatriculés et siglés uniquement et devant obtenir un Laissez-passer véhicule (LPV) :

V.L. (-3,5 Tonnes) : _____

P.L. (+ 3,5 Tonnes) : _____

5- **Précisez l'identité des sous-traitants envisagés :**

NB : Vos sous-traitants devront présenter une demande d'autorisation d'activité pour laquelle vous devrez leur fournir une attestation de donneur d'ordre.

6- **Précisez la Dénomination sociale de chacun des clients pour le compte desquels vous interviendrez :**

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,

Agissant au nom de la société :

En qualité de :

- ✓ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus,
- ✓ m'engage à me conformer à toute réglementation notamment celles relatives à l'environnement, à la sécurité et à la sûreté en vigueur,
- ✓ m'engage à me conformer strictement au champ d'application de l'autorisation que je sollicite,
- ✓ reconnais que tout manquement aux présents engagements entraînera le retrait de l'autorisation,

<u>Cachet de l'entreprise</u> (Obligatoire)	<u>Date et signature</u> (Obligatoire)
---	--



PIECES A JOINDRE POUR CHAQUE DEMANDE D'AUTORISATION D'ACTIVITE

- Un exemplaire d'Extrait K-BIS ou L-BIS (dans le cas d'un établissement secondaire) dont la validité n'excède pas 3 mois ;
 - ou Le certificat d'inscription à l'INSEE : s'il s'agit d'une profession libérale ou d'une association et que vous n'avez pas de K-BIS, est nécessaire ;
 - ou une copie de votre enregistrement au registre du commerce local ou l'équivalent du K-BIS est nécessaire si votre entreprise est étrangère ;
 - Copie du Bail avec aéroport de Paris-Le Bourget si votre entreprise est basée sur l'aéroport ;
 - Attestation(s) de donneur(s) d'ordre signée(s) par chaque responsable sûreté pour chacune des sociétés ou compagnies aériennes clientes ;
- A noter que l'attribution des secteurs sûreté et fonctionnels (A/B/F/P_ TRA-MAN-NAV-ESS) est déterminée par le lieu de l'activité, le type d'activité et l'attestation du donneur d'ordre. Le demandeur ne peut pas se voir attribuer un secteur sûreté et fonctionnel que son donneur d'ordre n'a pas lui-même ;*
- La fiche de désignations des référents d'entreprise ;
 - La fiche de correspondant sécurité aéroportuaire.

PIECES SUPPLEMENTAIRES A JOINDRE POUR LES DEMANDEURS CONCERNES

- Copie(s) du ou des agréments délivré(s) par la DGAC, nécessaire(s) pour l'exercice de votre activité côté piste sur l'aéroport Paris-Le Bourget si vous êtes :
 - Fournisseur Connus de Fournitures d'aéroport - FCO
- ou
 - Fournisseur Habilité d'Approvisionnements de bord - FHA

Détenir une AUTORISATION D'ACTIVITE répond à une exigence réglementaire pour toute société exerçant (côté piste et/ou côté ville) une activité industrielle, commerciale, ou artisanale sur l'emprise de l'aéroport Paris-Le Bourget.

Arrêté interministériel Septembre 2013 modifié - Article B-1 I-T – Etablissement et maintien d'un programme de sûreté :

« Les exploitants d'aérodrome, les entreprises de transport aérien, les personnes autorisées à occuper ou à utiliser le côté piste, les agents habilités, les fournisseurs habilités et les fournisseurs connus élaborent, appliquent et tiennent à jour un programme de sûreté conformément aux articles 12, 13 et 14 du règlement (CE) n° 300/2008 susvisé... »

Arrêté Préfectoral en vigueur : l'AUTORISATION D'ACTIVITE est le préalable obligatoire à la délivrance des Titres d'accès des personnels et des véhicules, des autorisations de conduire sur les aires de trafic et surfaces encloses de la plate-forme, des demandes d'attribution de locaux, des cartes de parking.

Les informations recueillies dans ce document par Aéroports de Paris font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les demandes d'autorisation d'activité sur l'aéroport Paris-Le Bourget et à gérer votre accès au portail de dépôt dématérialisé des demandes de CIA/TCA. Conformément au règlement RGPD "informatique et libertés", vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Bureau Local de Sûreté de l'aéroport Paris-Le Bourget à l'adresse suivante :

BLS-LBG@ADP.FR

Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

